








Maîtrise en pharmacothérapie avancée

FACULTÉ DE PHARMACIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	2-675-1-1
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)
TYPE	Maîtrise ès sciences (M. Sc.)
CRÉDITS	45 crédits
MODALITÉ	Sans mémoire ou thèse

-  Admission à l'automne
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Temps plein
-  Demi-temps

 Non offert aux candidats étrangers avec un permis d'études

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Info Pharmacothérapie 514-343-6111 poste 4882
pratiquepharm@umontreal.ca

Anne Julie Frenette (Option pratique en établissement de santé) 514-343-6111 poste 3071
anne.julie.frenette@umontreal.ca

David Williamson (Option pratique en établissement de santé) 514-343-6111 poste 1924
david.williamson@umontreal.ca

Réjean Lemay 514 343-6111, poste 0686
rejean.lemay@umontreal.ca

Présentation

Le programme permet d'acquérir des compétences spécialisées, des valeurs et des attitudes de façon à prodiguer des soins pharmaceutiques de pratique avancée.

Il permet également de contribuer à la réalisation d'une recherche en milieu de pratique pharmaceutique.

Objectifs

La maîtrise en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Forces

- Un enseignement de haut niveau par des professeurs et des pharmaciens dont l'expertise est reconnue.
- Une grande partie des trois derniers trimestres consacrée à la prestation de soins en milieu hospitalier et ambulatoire, au sein d'une équipe interdisciplinaire et dans des milieux de formation agréés par la faculté (année de résidence).
- Une bourse offerte à tous les candidats admis à l'option Pratique en établissement de santé.

Perspectives d'avenir

- Pharmacien en établissement de santé

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlements

Précision sur le programme

La formation de 2^e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1^{er} cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débiter le programme
- avoir une expérience jugée pertinente (stages) en soins hospitaliers au Canada pour l'option établissement de santé.

Après la sélection, le candidat devra se soumettre à une entrevue qui peut être éliminatoire.

De plus, certains candidats pourraient devoir répondre à des exigences supplémentaires :

- un examen oral clinique sera réalisé auprès des candidats ayant effectué l'examen du PEBC (Pharmacy Examining Board of Canada) et auprès des pharmaciens gradués depuis 8 ans ou plus.
- une propédeutique pourrait être demandée avant le programme si l'examen oral clinique n'est pas satisfaisant. Le candidat sera alors admis au programme sous condition de la réussir dans les délais prescrits.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae, du questionnaire écrit et de l'entrevue.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire écrit
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi temps sous certaines conditions.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 6 trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de 7 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestre à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la maîtrise pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée)
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 15 mars 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 15 mars 2023

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Biologie (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-235-1-0	Jour	Limitée
Pharmacie	Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour	Limitée
Sciences biomédicales	Baccalauréat	90 crédits	1-484-1-0	Jour	Limitée
Sciences biopharmaceutiques	Baccalauréat	90 crédits	1-670-1-0	Jour	Limitée

Structure du programme (2-675-1-1)

Version 05 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70 OPTION PRATIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués au projet dirigé.

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 62111	Enseignement en pharmacie 1	0.0J	PHA 6340	Produits stériles en pharmacie	2.0J
PHA 62112	Enseignement en pharmacie 2	1.0	PHA 6350	Communication orale scientifique	2.0
PHA 62301	Gest. prat. en établissement 1	0.0J	PHA 6520	Introduction à la pratique avancée hospitalière	4.0
PHA 62302	Gest. prat. en établissement 2	3.0			

Bloc 70B Stages Spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6611	Stage clinique en pharmacie 1	3.0
PHA 6612	Stage clinique en pharmacie 2	3.0
PHA 6613	Stage clinique en pharmacie 3	3.0

Bloc 70C Stages Spécialisés - Jalon de consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6614	Stage clinique en pharmacie 4	3.0	PHA 6616	Stage clinique en pharmacie 6	3.0
PHA 6615	Stage clinique en pharmacie 5	3.0	PHA 6617	Stage clinique en pharmacie 7	3.0

Bloc 70D Stages Spécialisés - Jalon de certification

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6618	Stage clinique en pharmacie 8	3.0
PHA 6619	Stage clinique en pharmacie 9	3.0

Bloc 70E Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6410	Projet en pratique pharmaceutique	6.0J

SEGMENT 71 OPTION PRATIQUE AMBULATOIRE

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à des stages spécialisés et 11 crédits à option. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire, en milieu de soins de longue durée (CHSLD) ou en pratique de Groupe de médecine familiale (GMF).

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 62111	Enseignement en pharmacie 1	0.0J
PHA 62112	Enseignement en pharmacie 2	1.0

Bloc 71B Soins pharmaceutiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHM 6407W	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne	2.0S	PHM 6505	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne	3.0J
PHM 6423W	Soins pharmaceutiques - Infectiologie	1.0	PHM 6515	Soins pharmaceutiques pédiatriques	3.0J
PHM 6425W	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1	1.0	PHM 6615	Soins pharm. communautaires : automédication	1.0
PHM 6426W	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2	1.0S	PHM 6617	Soins pharm. communautaires : dermatologie	1.0
PHM 6427W	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie	1.0	PHM 6621	Soins pharm. communautaires : infectiologie	1.0J
PHM 6428W	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie	1.0	PHM 6623	Soins pharm. communautaires : psychiatrie	1.0
PHM 6430W	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie	1.0	PHM 6624	Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie	1.0
PHM 6431W	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie	1.0	PHM 6642	Soins pharm. communautaires : pneumologie	1.0
PHM 6432W	Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie	1.0	PHM 6644	Soins pharm. communautaires : soins palliatifs	1.0
PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant	3.0J	PHM 6968W	Pharmacothérapie personnalisée	1.0
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique	3.0J			

Bloc 71C Gestion

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHM 6300	Gestion en pharmacie : équipe de travail	1.0J	PHM 6895	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service	1.0
PHM 6889	Le pharmacien dirigeant	1.0	PHM 6896	Service à la clientèle en pharmacie	1.0
PHM 6890	Positionnement strat. pharm.	1.0	PHM 6897	Les contrats en pharmacie	1.0J
PHM 6891	Le marketing pharmaceutique	1.0	PHM 6898	Financement et gestion financière en pharmacie	1.0J
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0J	PHM 6899	La gestion du changement en pharmacie	1.0J S
PHM 6894	Comptabilité pharmaceutique	1.0J			

Bloc 71D Stages spécialisés – Jalon d'intégration

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6515	Pratique avancée en clinique externe	3.0

Bloc 71E Stages spécialisés – Jalon consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6513	Pratique avancée en médecine familiale (GMF)	6.0
PHA 6514	Pratique avancée en gériatrie	6.0

Bloc 71F Stages spécialisés – Jalon consolidation

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6570	Pratique avancée soins urgence	3.0
PHA 6571	Pratique avancée soins de longue durée	3.0
PHA 6610	Stage à thématique optionnelle	3.0

Bloc 71G Stage spécialisés – Jalon certification

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6511	Pratique avancée : service clinique 1	6.0
PHA 6512	Pratique avancée : service clinique 2	6.0

Bloc 71H Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6410	Projet en pratique pharmaceutique	6.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Baccalauréat	101 crédits	1-325-1-0	Jour
Médecine	Doctorat de 1 ^{er} cycle	200 crédits	1-450-1-0	Jour
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Pharmacothérapie avancée	Diplôme complémentaire à la maîtrise	15 crédits	2-675-1-5	Jour
Études allemandes	Baccalauréat	90 crédits	1-085-1-0	Jour

Aperçu des expertises de recherche

Le programme permet une participation et une exposition à la recherche dans le but de permettre des collaborations pertinentes avec des chercheurs.

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche